



*COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA MARCHE BERRICHONNE*

**RAPPORT DU SERVICE PUBLIC
DE PREVENTION ET DE GESTION
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

2022

Sommaire

PARTIE 1 – LES INDICATEURS TECHNIQUES

CHAPITRE 1 – Le territoire desservi

- 1.1 Le contexte territorial p. 4
- 1.2 La compétence « déchets » p. 5

CHAPITRE 2 – La prévention des déchets

- 2.1 Description des actions de prévention p. 6

CHAPITRE 3 – La collecte des déchets : organisation

- 3.1 La collecte des ordures ménagères p. 7
- 3.2 La collecte des emballages recyclables p. 7
- 3.3 La collecte des journaux, revues, magazines et du verre p. 7
- 3.4 La collecte des textiles, linges de maison et chaussures p. 7
- 3.5 La déchetterie du Verret à Aigurande p. 8
- 3.6 La déchetterie mobile p. 9
- 3.7 Fait marquant 2022 : Simplification du geste de tri p. 9

CHAPITRE 4 – Les tonnages de déchets collectés

- 4.1 Les ordures ménagères p.10
- 4.2 Les emballages recyclables p.10
- 4.3 La déchetterie du Verret p.11
- 4.4 Bilan des tonnages collectés en 2021 p.11
- 4.5 Bilan des tonnages valorisés en 2021 p.12

PARTIE 2 – LES INDICATEURS ECONOMIQUE ET FINANCIERS

CHAPITRE 5 – Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets

- 5.1 Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets p.14
- 5.2 Les principales prestations externalisées p.14
- 5.3 Coût du service et financement p.15

ANNEXE

- Annexe 1 - Quelques tarifs de redevances

Préambule

Pourquoi un rapport sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ?

D'après le code général des collectivités territoriales (article D.2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet.
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi, de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Ce rapport est consultable sur le site internet de la communauté de communes :

www.ccmarcheberrichonne.fr

PARTIE 1

Les indicateurs techniques

CHAPITRE 1

Le territoire desservi

1.1 - Le contexte territorial

La Communauté de Communes de la Marche Berrichonne se situe au sud-est du département de l'Indre en bordure du département de la Creuse.

Elle regroupe 9 communes : Aigurande, La Buxerette, Crevant, Crozon sur Vauvre, Lourdoueix Saint Michel, Montchevrier, Orsennes, Saint Denis de Jouhet et Saint Plantaire, soit une population de 5 718 habitants (recensement INSEE au 1^{er} janvier 2022).

Son caractère est rural et elle comporte un secteur que l'on peut assimiler à un point touristique. (Saint Plantaire avec son Camping et la plage de Fougères). L'habitat est majoritairement pavillonnaire et dispersé.

COMMUNES	POPULATION INSEE (2022)	Nb Foyers facturés 2021	Nb Foyers facturés 2022	Evolution 2020/2022
Aigurande	1 447	853	863	1,159%
La Buxerette	117	72	78	7,692%
Crevant	717	444	453	1,987%
Crozon sur Vauvre	341	228	234	2,564%
Lourdoueix St Michel	303	228	230	0,870%
Montchevrier	451	302	344	12,209%
Orsennes	738	428	423	-1,182%
St Denis de Jouhet	980	594	551	-7,804%
St Plantaire	624	447	440	-1,591%
TOTAL	5 718	3 596	3 616	0,553%

Ces données intègrent le nombre de foyers familiaux et professionnels facturés

1.2 - La compétence « déchets »

C'est avec la création du SIVOM du Pays de la Marche Berrichonne que s'est engagée la gestion des déchets ménagers.

Sa première réalisation fut l'organisation d'une collecte intercommunale des déchets ménagers recouvrant l'ensemble du canton d'Aigurande. Les déchets étaient alors traités à Aigurande, par mise en décharge.

En 1987, une unité d'incinération fut mise en place sur le site d'Aigurande et l'ancienne décharge était réhabilitée pour devenir déchetterie. L'unité d'incinération a fonctionné jusqu'en 1999, date à laquelle elle fut fermée, ne pouvant plus répondre aux nouvelles normes environnementales exigées.

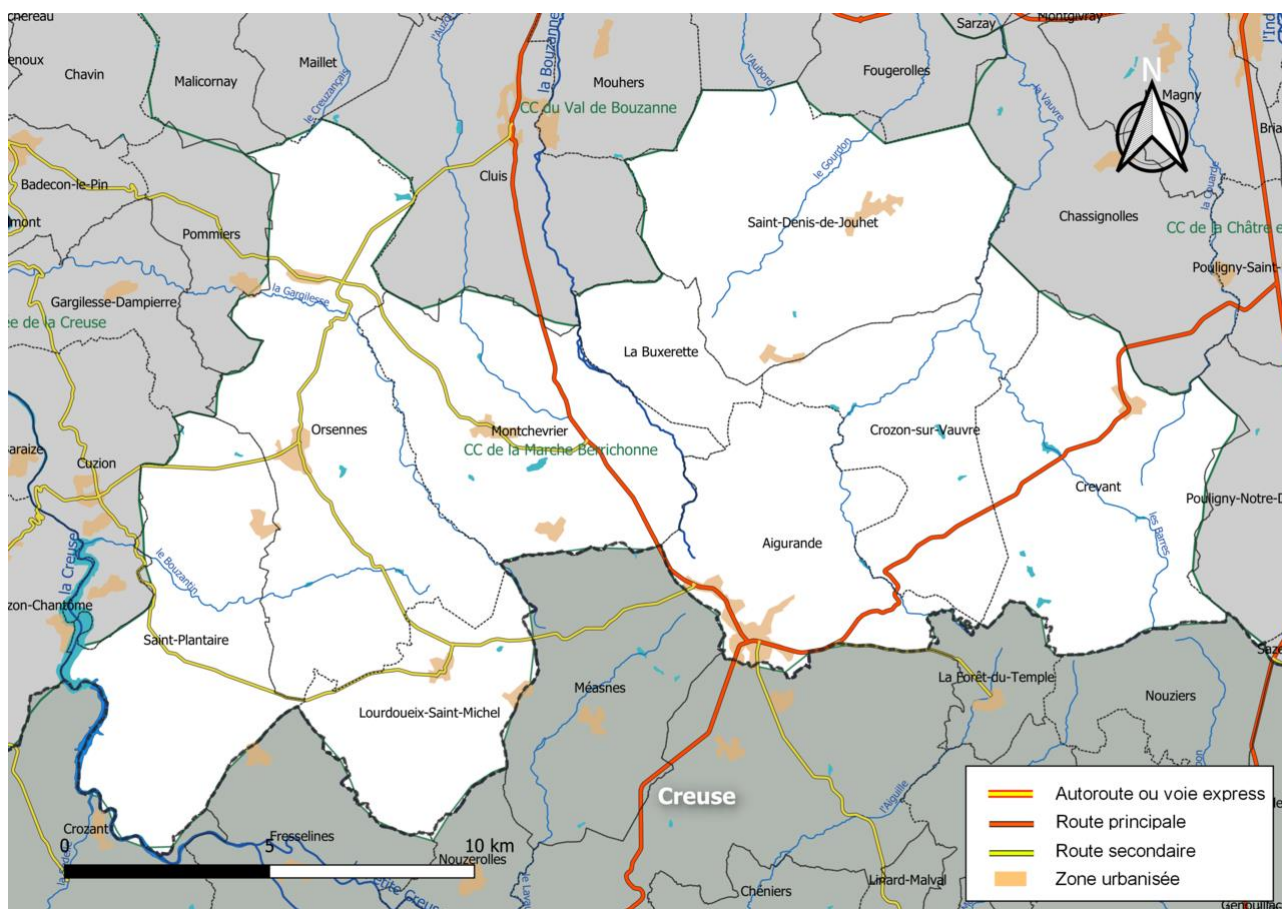
En mai 2000, la collecte sélective des emballages ménagers a été mise en place, entraînant une réorganisation complète des services de collecte et de traitement, services gérés directement par le SIVOM.

Le 1^{er} janvier 2007, le SIVOM du Pays de la Marche Berrichonne est devenu la Communauté de communes de la Marche Berrichonne.

Celle-ci garde la compétence, collecte et traitement des ordures ménagères, afin de poursuivre l'œuvre engagée par le SIVOM.

Toutes les actions ont pour objectif de répondre aux obligations réglementaires :

- l'interdiction de mise en décharge sans tri et valorisation préalable (loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets),
- réduire de 50% la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 et favoriser le tri à la source (loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte).
- la mise en œuvre du plan départemental d'élimination des déchets ménagers.



Carte : Périmètre de la Communauté de communes de la Marche berrichonne

CHAPITRE 2

La prévention des déchets

2.1 – Description des actions de prévention

- Distribution de stickers « stop pub » à l'Espace France Services.

- Mise à disposition de broyeurs de végétaux pour les particuliers.

Une solution pratique, rapide mais aussi écologique ; en broyant ses végétaux, l'utilisateur réduit ses déchets et garde ainsi le broyat à des fins d'apport de matière sèche dans le processus de compostage ou de paillage.



- Incitation au compostage individuel.



- 241 composteurs individuels sont actuellement en service sur le territoire (données au 31.12.2022).

La Communauté de communes de la Marche berrichonne met à la disposition des habitants résidant dans une commune du territoire, un composteur de jardin ainsi qu'un bio seau.

L'utilisateur a pour objectif de pratiquer le tri sélectif des biodéchets afin de diminuer sa production d'ordures ménagères pour contribuer à la protection de l'environnement.

- Edition d'un document d'information joint aux redevances.

CHAPITRE 3

La collecte des déchets : organisation

3.1 - La collecte des ordures ménagères

Celle-ci est réalisée en porte à porte une fois par quinzaine pour la campagne, une fois par semaine pour les bourgs.

En juillet et Août la collecte des ordures ménagères résiduelles est réalisée une fois par semaine pour la campagne.

Les collectes tombant un jour férié sont en général reportées au lendemain.

Les agents chargés des collectes ont pour consigne de ne pas ramasser tous déchets valorisables ou qui, de par leur nature, ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères (dangereux ou encombrants).

Les ordures ménagères sont acheminées vers le site d'Aigurande avant d'être transportées au Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Gournay géré par la Société d'Exploitation de Gournay.

3.2 - La collecte des emballages recyclables

Celle-ci est réalisée en porte à porte une fois par quinzaine pour la campagne, une fois par semaine pour les bourgs. Elle a lieu les mêmes jours que la collecte des ordures ménagères à l'aide d'une benne compartimentée, permettant la collecte des deux flux.

Les collectes tombant un jour férié sont en général reportées au lendemain.

Les agents chargés des collectes ont pour consigne de ne pas ramasser les déchets qui ne sont pas recyclables et de ne pas assurer un pré-tri lors de la collecte. Afin que les usagers se rendent compte de leur erreur de tri, les agents ont pour consigne de laisser en visuel le déchet concerné s'il n'y en a qu'un, ou de refuser l'ensemble du bac en cas de déchets non recyclables trop nombreux.

3.3 - La collecte des journaux, revues, magazines et du verre

La collecte du verre est réalisée en apport volontaire. Des conteneurs 750 litres ou colonnes 4m³, ont été implantés sur l'ensemble des communes.

La collecte des journaux - revues - magazines est réalisée, jusqu'au 30 septembre 2022, en apport volontaire dans des conteneurs 750L implantés sur l'ensemble des communes. A Aigurande, les habitants du centre-bourg sont collectés en porte à porte simultanément avec les emballages.

La fréquence de collecte s'adapte à la vitesse de remplissage des conteneurs, cela peut varier d'une fois par semaine ou quinzaine.

La liste des emplacements des points d'apports est consultable sur le site Internet de la Communauté.

A l'occasion de l'extension des consignes de tri, au 1^{er} octobre 2022, les journaux - revues - magazines sont collectés en porte à porte avec les emballages dans le bac jaune.

3.4 - La collecte des textiles, linges de maison et chaussures

Celle-ci est réalisée en apport volontaire. Des colonnes ont été implantées à la déchetterie et à Crevant, Montchevrier, St Denis de Jouhet, Orsennes et Aigurande.

La fréquence de collecte s'adapte à la vitesse de remplissage des colonnes.

La liste des emplacements des points d'apports est consultable sur le site internet de la Communauté.

3.5 - La déchetterie du Verret à Aigurande

Elle est ouverte les vendredi, samedi et lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
Le gardiennage est assuré par un agent de la Communauté de communes.

Les conditions d'accès :

L'accès est gratuit pour les particuliers et les professionnels, mais le volume de déchets apportés est limité à 1 m³ / jour (estimation visuelle) pour l'ensemble des déchets.

Elle est accessible aux habitants de la communauté de communes de la Marche berrichonne.

Le règlement intérieur de la déchetterie précise les modalités d'accès et d'utilisation du site. Il est affiché à la déchetterie, et consultable sur le site Internet de la Communauté.

Les véhicules pesant plus de 3,5 tonnes (P.T.A.C) ne sont pas admis sur le site.

Les déchets collectés et filières d'élimination ou de valorisation :

Déchets	Entreprise de traitement	Type de traitement
Pelouses	CDC	Compostage/ Valorisation agricole
Déchets verts (branchage)	CDC	Compostage
Gravats inertes	CDC	Remblais
Cartons	SYTOM 36	Recyclage
Ferrailles	MEMPONTEL	Recyclage
Batteries de véhicules	MEMPONTEL	Recyclage
Huile de vidange	CHIMIREC DELVERT	Recyclage
Piles - Accumulateurs	COREPILE	Recyclage
Déchets diffus Spécifiques (DDS)	ECO-DDS	Dépollution, Recyclage, enfouissement ou incinération
Déchets d'Equipement Electriques et Electronique (DEEE)	ECOSYSTEME	Recyclage
Déchets Industriels Banals (DIB)	SEG	Enfouissement
Textiles, linges de maison, chaussures	LE RELAIS	Recyclage
Lampes, néons	ECOSYSTEME	Recyclage
Déchets Activités de Soins à Risques	LA COLLECTE MEDICALE	Incinération
Mobiliers (meubles et matelas)	ECOMOBILIER	Recyclage
Bois de classe B (construction)	MEMPONTEL	recyclage
Huiles de fritures	QUATRA	Recyclage
Toners et cartouches d'encre	PRINTERRE	Recyclage

3.6 – La déchetterie mobile

Calendrier 2022

COMMUNE	LIEU	DATE
ORSENNES	Parking, route de la Marche	Mardi 1 mars
CREVANT	Place de la mairie	Mardi 8 mars
LOURDOUEIX St MICHEL	Ancien collège	Mardi 15 mars
ST DENIS DE JOUHET	Champ de foire	Mardi 22 mars
MONTCHEVRIER	Parking, salle des fêtes	Mardi 29 mars
CROZON SUR VAUVRE	Carrefour Les Gouteillons-Les Bergères	Mardi 5 avril
SAINT PLANTAIRE	La Chapelle du fer	Mardi 14 juin
ORSENNES	Parking, route de la Marche	Mardi 21 juin
SAINT DENIS DE JOUHET	Champ de foire	Mardi 28 juin
LA BUXERETTE	Ancien stade	Mardi 6 septembre
SAINT PLANTAIRE	La Chapelle du fer	Mardi 13 septembre
LOURDOUEIX St MICHEL	Ancien collège	Mardi 20 septembre
MONTCHEVRIER	Parking, salle des fêtes	Mardi 27 septembre
CREVANT	Place de la mairie	Mardi 4 octobre
ORSENNES	Parking, route de la Marche	Mardi 11 octobre
ST DENIS DE JOUHET	Champ de foire	Mardi 18 octobre



La déchetterie mobile a accueilli 356 utilisateurs au cours de l'année 2022.

En l'absence de cette déchetterie mobile, ces utilisateurs auraient dû effectuer 12 910 km pour se rendre à la déchetterie de la Communauté de communes à Aigurande, équivalent à 2809 kg d'émission de CO₂.

Elle a ainsi permis de collecter pour recyclage :

- 50 Tonnes de ferrailles
- 37 m³ de cartons
- 180 unités de petit DEEE (appareils électriques)
- 95 unités de gros DEEE (téléviseurs, électroménagers)
- 79 m³ de déchets verts
- 21,4 T de bois classe B (bois de construction, porte, etc)
- 105 unités de mobiliers (meubles et matelas)
- Des déchets spéciaux des ménages (emballages de phytosanitaires, pots de

peinture, batteries, piles, ...).

Parallèlement, cet équipement permet de renforcer la lutte contre les dépôts sauvages avec une quasi-disparition.

3.7 – Fait marquant 2022 : simplification du geste de tri

Au 1^{er} octobre 2022, la Communauté de communes s'est engagée dans l'extension des consignes de tri avec apport en multi-matériaux afin de simplifier le geste de tri des habitants.

Extension des consignes de tri : consiste à étendre les règles de tri pour permettre aux habitants de mettre tous les emballages dans le bac de tri et de développer le recyclage des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots, barquettes, tubes, sachets... etc

Multi-matériaux : cela permet de collecter les emballages ménagers et journaux – revues - magazines dans le même bac.

Ainsi tous les habitants déposent dans leur bac jaune, tous les emballages ménagers et journaux – revues - magazines. Ils sont collectés en porte à porte, simultanément avec les ordures ménagères (benne de collecte bi-compartmentée) sauf pour les habitants du centre-bourg d'Aigurande qui sont collectés le vendredi.

CHAPITRE 4

Les tonnages de déchets collectés

4.1 – Les ordures ménagères

En 2022, le poids d'ordures ménagères collectées a été de **1103 tonnes**, soit un ratio de 193 kg/hab.

Evolution des tonnages							
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1 142	1 227	1 251	1 261	1 239	1 218	1 182	1 103
	6,93%	1,92%	0,79%	-1,78%	-1,72%	-3,05%	-7,16%

La moyenne nationale 2019 pour les ordures ménagères est de 254 kg/habitant/an et 212 kg/habitant/an en Région centre val de Loire (données issues de la synthèse 2021 Observatoire Déchets Economie Circulaire Centre Val de).

4.2 – Les emballages recyclables

En 2022, le poids des emballages recyclables collecté a été de **716 tonnes**, soit un ratio de 125 kg/hab.

Evolution des tonnages					
	2018	2019	2020	2021	2022
Emballages ménagers	206	183	164	170	161
Journaux/Revue/Magazines	151	132	121	105	121
Verre	338	256	202	305	406
Textiles, Linges, chaussures	30	30	12	23	28
TOTAL	725	601	499	603	716

La moyenne nationale pour les emballages recyclables, journaux et magazines est de 47 kg/hab, 52 kg/hab pour la Région Centre Val de Loire et de 50 kg/hab pour la Communauté de communes Marche berrichonne.

Pour le verre, la moyenne nationale est de 29 kg/habitant, 35 kg/hab pour la Région centre Val de Loire et de 71 kg/hab pour la Communauté de communes Marche berrichonne.

4.3 – La déchetterie du Verret

En 2022, le poids des déchets collecté a été de 1017.62 tonnes, soit un ratio de 18 kg/hab.

Déchets	2018	2019	2020	2021	2022
Déchets verts	Est. 200,00	Est. 180,00	Est. 200,00	Est. 200,00	Est. 350,00
Cartons	23,68	25,68	21,00	21,64	24,84
Ferrailles	91,38	132,32	113,00	111,62	64,46
Batteries de véhicules	0,00	0,00	1,00	0,00	0,40
Huile de vidange	2,00	2,00	2,80	5,22	2,07
Piles - accumulateurs	0,98	0,98	0,75	0,00	0,86
Ampoules/Néons	0,42	0,53	0,11	0,20	0,27
Déchets Diffus Spécifiques	2,92	1,80	5,00	7,36	6,33
Déchets d'Equipement Electriques et Electronique (DEEE)	67,03	68,95	65,00	64,10	57,64
Mobiliers (matelas, meubles)			9,00	83,06	96,00
Déchets Industriels Banals (DIB)	635,42	759,80	664,00	278,00	259,00
Textiles, linges de maison, chaussures	3,05	3,05	3,35	3,38	3,30
Bois classe B (bois de construction, porte, etc)				147,00	152,00
Huile de friture				0,06	0,43
Toners et cartouches d'encre				0,04	0,03
TOTAL	1 126,88	1 195,12	1 085,01	921,68	1 017,62

Le tonnage de DIB diminue encore en 2022 au profit de déchets valorisables : mobiliers, bois, etc... et gravats. Une attention particulière des agents de déchetterie permet de maintenir ces résultats positifs. Certaines fluctuations ont des raisons indépendantes de la fréquentation, la ferraille est expédiée selon les cours, il peut y avoir à la marge du report de stock d'une année sur l'autre.

4.4 – Bilan des tonnages collectés en 2022

Déchets collectés	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Ratio en Kg/hab
Ordures Ménagères	1 182	1 103	192,90
Déchets recyclables	635	716	125,22
Déchetterie	941	1 018	177,97
Total	2 758	2 837	496,09

Le tonnage global collecté en 2022 est en hausse par rapport à 2021.

On note une augmentation du tonnage des déchets recyclables (notamment due à la mise en place de l'extension des consignes de tri - emballages et papiers) au profit d'une baisse du tonnage des ordures ménagères.

Le tonnage issu de la déchetterie est en légère hausse au profit de déchets valorisables (mobiliers : couettes, matelas et meubles).

4.5 – Bilan des tonnages valorisés en 2022

Déchets valorisés	Collecte	Déchetterie	Total
Acier	14,800		14,80
Aluminium	1,797		1,80
Gros Carton et emballages carton	71,230	24,840	96,07
Emballage Liquide Alimentaire	2,635	0,000	2,64
Flacons plastiques	65,243	0,000	65,24
Verre	405,840		405,84
Journaux Revues Magazines	121,000		121,00
DEEE		57,636	57,64
DDS (Déchets Diffus Spécifiques)		6,330	6,33
Ferrailles		64,460	64,46
Déchets verts (estimation)		400,000	400,00
Textiles, linges de maison, chaussures (ensemble du territoire)		28,000	28,00
Ampoules/Néons		0,270	0,27
Mobiliers (matelas, meubles)		96,000	96,00
Huiles de fritures		0,430	0,43
Toners et cartouches d'encre		0,030	0,03
Total	682,545	677,996	1 360,54

Ainsi ce sont 79 % des déchets collectés qui ont été valorisés en 2022.

PARTIE 2

Les indicateurs économiques et financiers

CHAPITRE 5

Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets

5.1 – Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets

Le service public de gestion des déchets est exploité en régie directe. Il fait l'objet d'un budget annexe et sa gestion est totalement intégrée aux services de la communauté de communes de la Marche berrichonne.

5.2 – Les principales prestations externalisées

- Traitement des ordures ménagères résiduelles
 - Assuré au centre de tri sur le site de Gournay par la SEG.
 - Le tarif de cette prestation a été en 2022 de 141 951,26 €.
- Tri des emballages recyclables
 - Assuré au centre de tri de Châteauroux par le SYTOM 36.
 - Le tarif de cette prestation a été en 2022 de 36 496 €.
- Traitement des Déchets Industriels Banals (DIB)
 - Assuré au centre de tri sur le site de Gournay par la SEG.
 - Le tarif de cette prestation a été en 2022 de : 31 709,69 €
- Traitement des Déchets Diffus Spécifique (DDS)
(auparavant dénommés Déchets Ménagers Spéciaux ou Déchets Toxiques en Quantités Dispersés)
 - Assuré par CHIMIREC.
 - Le tarif de cette prestation a été en 2022 de : 1 029,39 €
- Traitement du Bois Classe B
 - Assuré par MEMPONTEL.
 - Le tarif de cette prestation a été en 2022 de : 9 228 €

5.3 – Coût du service et financement

Ce bilan tient compte des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2022.

➤ Les dépenses

FONCTIONNEMENT	2021	2022
Total des dépenses de fonctionnement	695 129	728 948
Collecte et traitement	592 303	608 686
Personnel	230 486	241 683
Carburants, batterie véhicule électrique	55 341	72 952
Amortissements	17 700	17 721
Remboursement des emprunts	30 646	26 302
Transports	22 516	24 619
Réparation, location, assurances	60 650	38 197
Divers (téléphone, électricité, eau, entretien, équipement, vêtement)	10 629	8 765
CET de Gournay	132 220	141 951
Centre de tri de Châteauroux (SYTOM36)	32 115	36 496

Déchetterie	102 826	120 261
Location bennes	1 844	11 600
Traitements	35 737	41 967
Personnel	31 430	32 957
Matériel	1 595	1 621
Amortissements	30 770	30 921
Divers (téléphone, électricité, eau, entretien, équipement, vêtement)	1 449	1 195

INVESTISSEMENTS

Dépense nette d'investissement	38 880,00
Etude de faisabilité pour aménagement de la déchetterie	11700,00
Achat logiciel planning	1560,00
Achat de composteurs	11635,00
Achats de bacs 240 L collecte des emballages et papiers	3767,00
Etude mutualisée Optimisation de la collecte et Unité traitement des OM	10218,00

➤ Les recettes

FONCTIONNEMENT	2021	2022
Total des recettes de fonctionnement	701 175	737 312
Redevance pour élimination des OM	555 314	579 974
Prestations de services à collectivités	1 448	1 770
Valorisation + Location	144 413	155 568
Location de conteneurs	6 830	6 885
Valorisation (vente de produits)	59 837	63 695
Soutien CITEO - Emballages	70 350	77 890
Soutien Eco-TLC (Textiles)	571	571
Soutien Eco-DDS (Déchets Toxiques Quantités Dispersées)	1 058	1 058
Soutien ECOMOBILIER	4 198	4 388
Mise à disposition de composteurs	1 571	1 080

Redevance pour élimination des OM :

Il s'agit des redevances constituant une contrepartie financière du service rendu. Elles sont supportées par l'ensemble des usagers du service.

La redevance demandée à chaque usager est calculée en fonction de la composition du foyer et de la fréquence de collecte.

Prestation de services aux collectivités :

Il s'agit du produit de la facturation du traitement des déchets verts pour la commune d'Aigurande.

Location de conteneurs :

Des conteneurs sont loués aux particuliers qui en font la demande.

Valorisation (Vente de produits)

Il s'agit du produit de la vente de certains matériaux triés : le verre, les emballages ménagers recyclables, l'aluminium, l'acier, les journaux-revues-magazines, les plastiques, la ferraille, les déchets d'équipement électriques et électroniques, les huiles de friture.

Au cours de l'année 2022 les produits des ventes de matériaux sont les suivants :

Total	63 695
Verre	15 802
Cartons	9 601
Aluminium	1 077
Acier	3 634
Ferraille	7 319
Plastique	18 790
Journaux, revues, magazines	1 204
DEEE (Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques)	6 122
Huiles de fritures	147

Aide Eco-organisme CITEO

La Communauté de communes de la Marche berrichonne a décidé en 2018 de prolonger son contrat avec l'éco-organisme Citéo en adhérant au contrat barème F 2018-2022.

La période d'agrément 2018-2022 est porteuse d'importants enjeux pour la filière des emballages ménagers :

- Poursuivre et renforcer les démarches d'éco-conception, en veillant en particulier à mieux anticiper les innovations et les nouveaux types d'emballages.
- Atteindre l'objectif national de 75% de taux de recyclage dans des conditions économiques optimisées d'ici 2022. Cet objectif nécessite notamment d'élargir les consignes de tri à tous les emballages ménagers, en particulier les plastiques autres que les bouteilles et flacons.

Aide ECOSYSTEME – OCAD3E

La Communauté a signé en 2021 une convention d'adhésion avec OCAD3E lui permettant de bénéficier de soutiens financiers pour le recyclage :

- des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)
- les lampes usagers (Ampoules et néons)

Aide Refashion (anciennement Eco TLC)

La Communauté a signé en 2014 une convention avec ECO TLC lui permettant de bénéficier d'un soutien à la collecte et au traitement des Textiles d'habillement, Linges de maison et chaussures.

Aide Eco-DDS

La Communauté a signé en 2014 une convention avec ECO-DDS lui permettant de bénéficier d'un soutien à la communication et au traitement des Déchets Toxiques en Quantité Dispersés.

3. Synthèse

	2021	2022
Base population	5760	5718
DEPENSES		
Coût global brut du service élimination des déchets:	695 129,00	728 948,00
Coût par habitant	120,68	127,48
RECETTES		
Recettes de valorisation (y compris location):	144 413,00	155 568,00
Recettes par habitant	25,07	27,21
COÛT FINAL par habitant	95,61	100,28

ANNEXE 1

Quelques tarifs de redevances Année 2022

	TTC
Redevance accès au service / foyer	50,00
Personne seule	
AIGURANDE (1)	90,78
BOURG (2)	80,24
CAMPAGNE (3)	67,44
2 ou 3 personnes	
AIGURANDE (1)	136,18
BOURG (2)	120,36
CAMPAGNE (3)	101,16

(1) AIGURANDE

- 1 collecte des ordures ménagères par semaine
- 1 collecte double flux (emballages et papiers) par semaine

(2) BOURG

- 1 collecte double flux (ordures ménagères et emballages recyclables) par semaine

(3) CAMPAGNE

- 1 collecte double flux (ordures ménagères et emballages recyclables) par quinzaine